

VERDI

Commune d'ÉTRICHÉ

**Communauté de communes Anjou
Loir et Sarthe**

Dossier arrêt projet

Notice



SOMMAIRE



1 Préambule	3
2 Phase 1 : Recueil de données et état des lieux	6
2.1 Présentation de la commune et de son environnement	7
2.1.1 La situation géographique	7
2.1.2 Données générales	8
2.1.3 Urbanisme	9
2.1.3.1 Evolution de la population	9
2.1.3.2 Evolution des logements	9
2.1.3.3 Documents d'urbanisme	10
2.2 Gestion des eaux usées	12
2.2.1 Assainissement collectif	12
2.2.1.1 Système de collecte	12
2.2.1.2 Ouvrage de traitement	13
2.2.2 Assainissement non-collectif	14
2.2.3 Perspective d'évolution urbaine	16
3 Phase 2 : Zonage d'assainissement	18
3.1 Etudes précédentes	19
3.2 Extensions prévues	20
3.2.1 Extension du réseau d'assainissement	20
3.2.2 Extension urbaine	20
3.3 Zonage proposé	20
4 Annexes	21
4.1 Annexe 1 : carte de zonage	22
4.2 Annexe 2 : Lexique	23



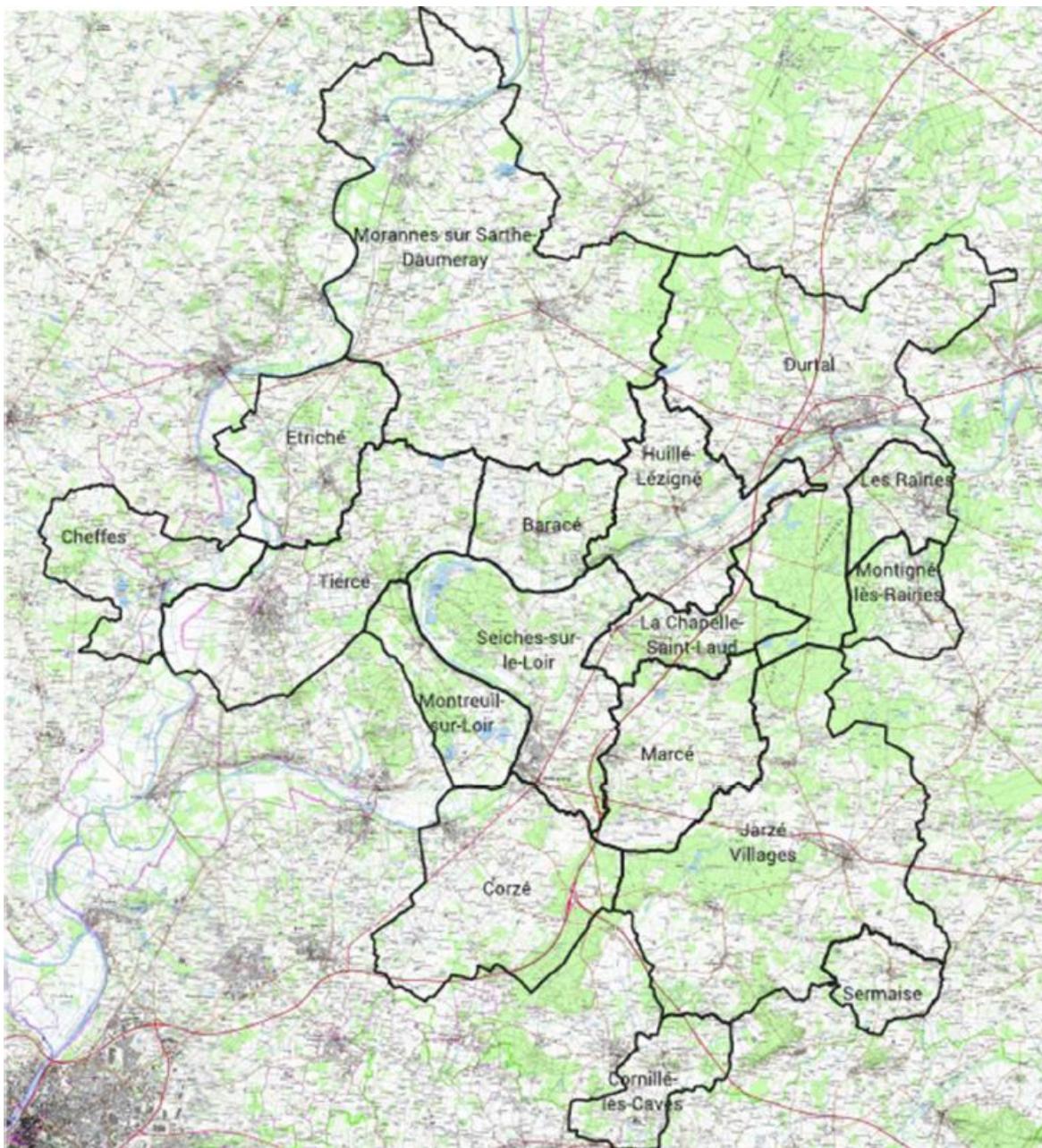


1

PREAMBULE

La fusion des 3 communautés de communes du Loir / Loir et Sarthe et des Portes de l'Anjou est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre du nouveau schéma de coopération intercommunale.

La nouvelle communauté de commune issue de cette fusion est dénommée Anjou, Loir et Sarthe (CCALS) et regroupe 17 communes pour 28 000 habitants.



Carte 1: Territoire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

La Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS), a fait le choix d'élaborer son PLUiH pour un arrêt du projet au second semestre 2024.

La présente étude vise à mettre à jour le zonage des eaux usées sur l'ensemble du territoire de la CCALS afin d'intégrer ladite étude aux annexes sanitaires du PLUiH en cours d'élaboration et également de mettre en conformité les zonages anciens.

Le zonage d'assainissement répond au souci de préservation de l'environnement. Il doit permettre également de s'assurer de la mise en place des modes d'assainissement adaptés au contexte local et aux besoins du milieu naturel.

Ce zonage permettra à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe de disposer d'un schéma global de gestion des eaux usées sur son territoire. Il constituera aussi un outil réglementaire et opérationnel pour la gestion de l'urbanisme.

D'autre part, le zonage va permettre d'orienter le particulier dans la mise en place d'un assainissement conforme à la réglementation, tant dans le cas de constructions nouvelles que dans le cas de réhabilitations d'installations existantes.

Le dossier de zonage est le résultat d'un travail du bureau d'études Verdi Ingénierie qui s'est appuyé sur les conclusions de la précédente étude de zonage des eaux usées de 2013.

La présente notice concerne la commune d'Etriché.



2

PHASE 1 : RECUEIL DE DONNEES ET ETAT DES LIEUX

2.1 PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SON ENVIRONNEMENT

2.1.1 LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

La zone d'étude est localisée sur la commune d'Etriché dans le département du Maine-et-Loire (49). Elle est située à environ 21.5km au Nord-Est d'Angers et est desservie par la RD52.

Les communes à proximité de d'Etriché sont :

- Les Hauts d'Anjou au nord ;
- Juvardeil à l'ouest ;
- Tiercé au sud ;
- Baracé à l'est.

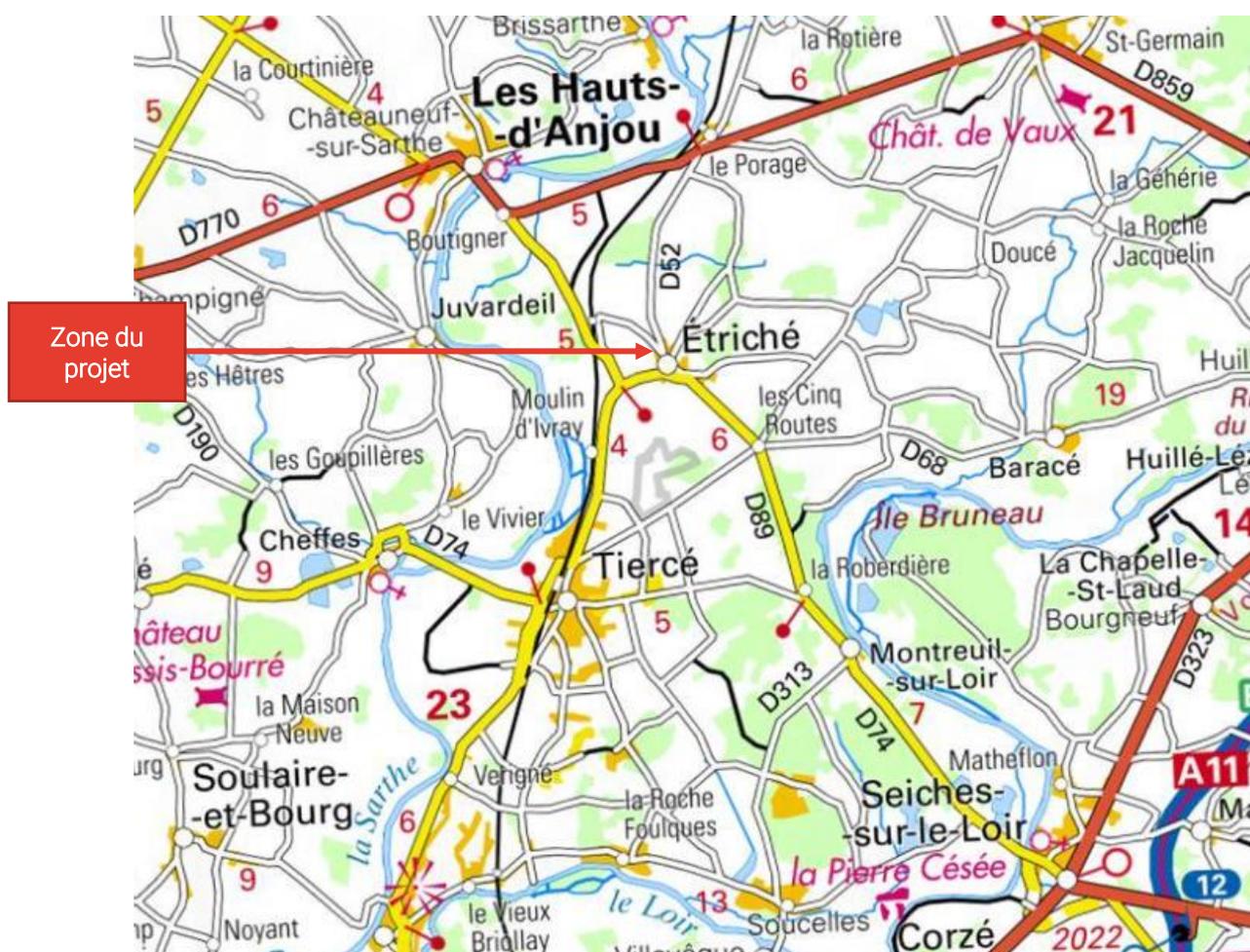


Figure 2: Situation géographique de la commune d'Etriché

Par ailleurs le bourg est traversé par le Loir sur sa partie sud.

2.1.2 DONNEES GENERALES

Données	Etriché
Population	1 548 (2020)
Logements	670
Nombre d'habitants par logement	2.56
Habitat	Rural
Projet d'urbanisation	4 OAP (3 de type Habitat et 1 de type Economique)
Activités	<p>85</p> <p>8 industries manufacturières, industrie extractive et autre</p> <p>20 industries de construction</p> <p>19 commerces de gros et de détail, transports, hébergement et restauration</p> <p>4 établissements d'information et communication</p> <p>4 activités financières et d'assurance</p> <p>2 activités immobilières</p> <p>12 Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien</p> <p>9 Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale</p> <p>7 Autres activités de services</p>
Réseau hydrographique dominant	Le territoire communal est traversé par la Sarthe
ZNIEFF 1	2 ZNIEFF de type 1
ZNIEFF 2	1 ZNIEFF de type 2
Natura 2000	1 zone Natura 2000
Zone humides	1 zone RAMSAR
Risques	11 catastrophes naturelles depuis 1982 : 1 au titre de Mouvement de terrains ; 7 au titre d'Inondations et/ou coulées de boues ; 3 au titre de Sécheresse.
Géologie	Formations de sables de Bousse et/ou des sables et grès supérieurs sur le bourg
Captage d'eau potable	Non concernée

2.1.3 URBANISME

2.1.3.1 Evolution de la population

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la population de 1968 à 2020 de la commune d'après les données de l'INSEE :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	921	922	982	1 024	1 162	1 497	1 525	1 548
Densité moyenne (hab/km ²)	47,0	47,0	50,1	52,2	59,3	76,4	77,8	79,0

Depuis 1968, la population n'a cessé d'augmenter progressivement pour atteindre en 2020 une population de 1 548 habitants.

La tendance d'évolution annuelle moyenne de la population est de 10.7% depuis l'année 1990.

2.1.3.2 Evolution des logements

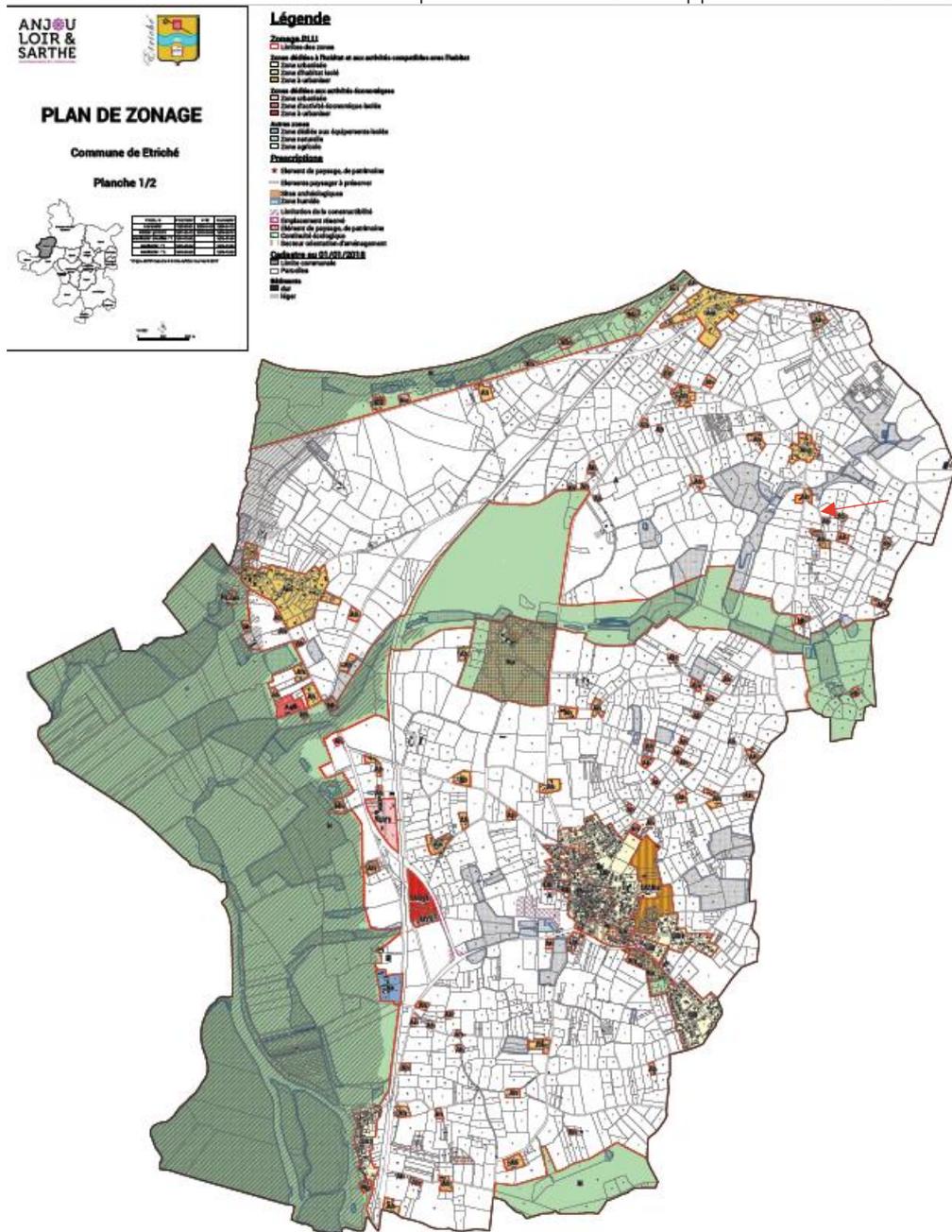
Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des logements de 1968 à 2020 de la commune d'après les données de l'INSEE :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Résidences principales	283	268	320	348	417	540	559	602
Résidences secondaires et logements occasionnels	31	56	84	48	35	19	13	19
Logements vacants	17	21	32	20	8	31	49	49
Ensemble	331	345	436	416	460	590	621	670

La tendance d'évolution annuelle moyenne des logements est de 13.8% depuis l'année 1990.

2.1.3.3 Documents d'urbanisme

La commune d'Étriché dispose d'un PLU approuvée le 20 Décembre 2018.



2.2 GESTION DES EAUX USEES

2.2.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.2.1.1 Système de collecte

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques principales du réseau d'assainissement :

Caractéristiques des réseaux d'assainissement	
Type de réseaux	Séparatif et unitaire
Linéaire réseaux EU	7 272 ml
Linéaire réseaux refoulement	518 ml
Linéaire réseaux unitaires	0 ml
Linéaire réseaux eaux pluviales	2 945 ml
Nombre de poste de refoulement	3+1 (entrée STEP)
Nombre de trop plein sur poste de refoulement	0
Nombre de déversoirs d'orage	1+1 (entrée STEP)
Nombre d'ouvrages sur réseau	0

Le fonctionnement du réseau est présenté sur la carte suivante :

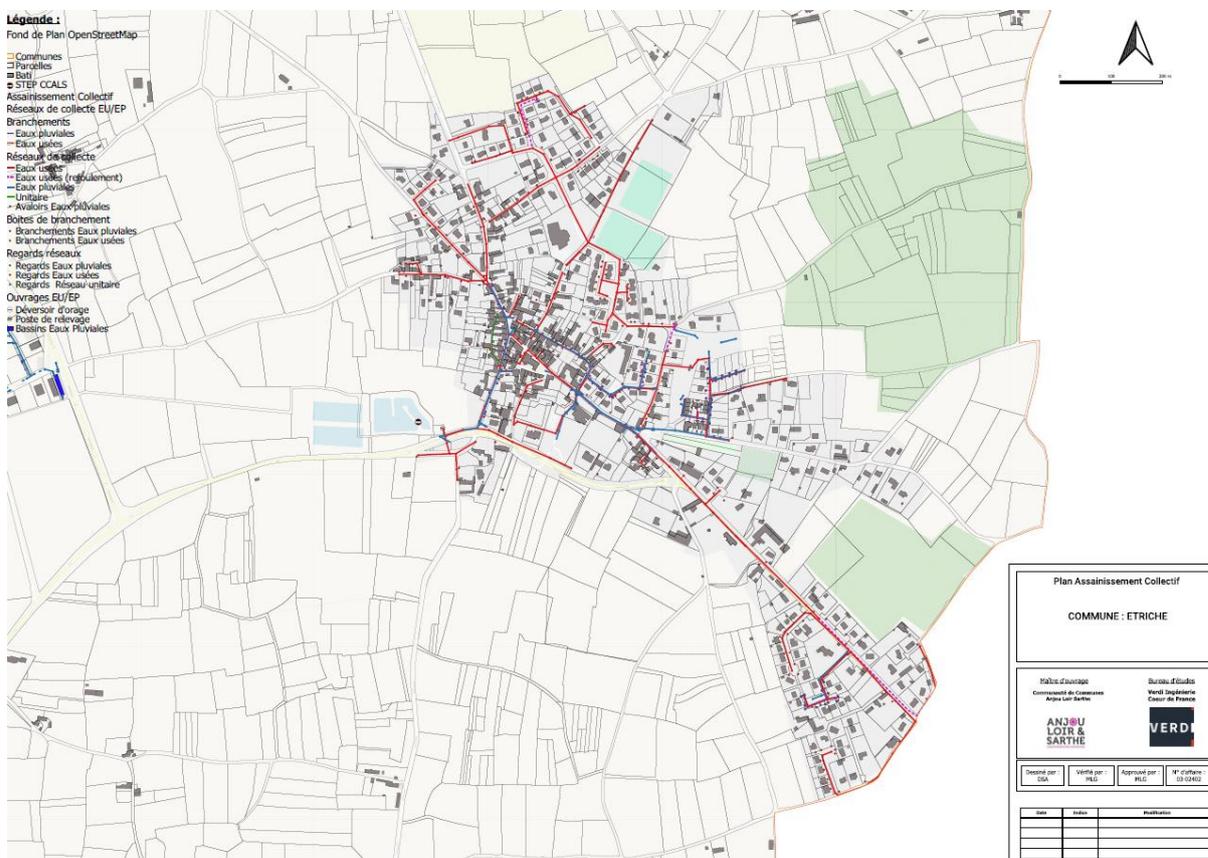


Figure 4: Plan de fonctionnement du réseau d'assainissement

2.2.1.2 Ouvrage de traitement

Les caractéristiques principales de la station d'épuration des eaux résiduaires sont rappelées ci-dessous :

Caractéristiques de la station de traitement des eaux usées	
Type	Lagunage naturel
Année de construction	2007
Capacité de la STEP	800 EH
Débit de référence	133 m3/jour
Milieu récepteur	Ruisseau du Perray puis la Sarthe

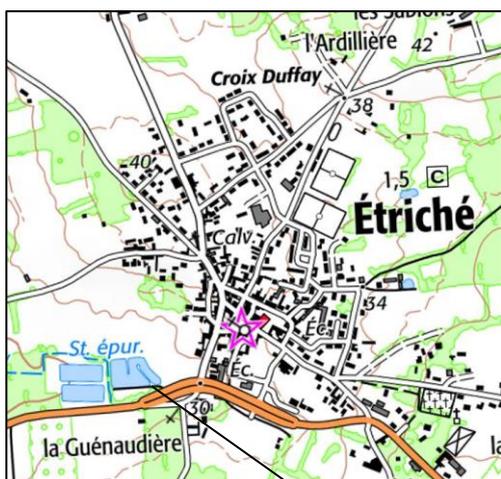


Figure 5: Station de traitement des eaux usées

2.2.2 ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Enquêtes du SPANC

L'exploitation du bilan des contrôles du SPANC permet d'avoir un aperçu de l'assainissement individuel actuel.

Les contrôles sont réalisés à différentes fréquences selon leur classement qui sont les suivants :

- F1 : Conforme ;
- F2 Installation acceptable avec défauts d'entretien ou d'usure ;
- F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré ;
- F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes
- F5 Installation incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnement
- F6 Absence d'installation

Les filières contrôlées sont classées en 5 priorités de réhabilitation :

Classe	Conformité	Critère de classement	Délais de mise aux normes
A	Conforme	Installations dont le fonctionnement général est satisfaisant	Pas de délais
B	Conforme avec recommandation(s)	Installations en bon état de fonctionnement nécessitant éventuellement quelques travaux d'adaptation et/ou d'entretien	Pas de délais
C	Non conforme	<u>Zone sans enjeu</u> Installations incomplètes, significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs	1 an en cas de vente
D	Non conforme	<u>Zone à enjeu sanitaire ou environnemental</u> Installations incomplètes, significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs	4 ans ou 1 an en cas de vente
E	Non conforme	Absence d'installation, défaut de sécurité sanitaire ou de structure de fermeture	Mise en demeure de réaliser une installation conforme/ Travaux à réaliser dans les meilleurs délais

Le tableau suivant récapitule les résultats des contrôles menés par le SPANC sur la commune d'Etriché sur la période de 2009 à 2024 :

Classement Filière	Quantité	Pourcentage Parc
Conception/réalisation	77	
Conforme	75	25.1 %
Non-Conforme	1	0.3 %
Non Renseigné	1	0.3 %
Contrôle Bon Fonctionnement	222	
F1 Conforme	49	16.4 %
F2 Installation acceptable avec défauts d'entretien ou d'usure	53	17.7 %
F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré	0	
F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes	59	19.7 %
F5 Installation incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnement	49	16.4 %
F6 Absence d'installation	11	3.7 %
Non Renseigné	1	0.3 %
Bilan Global Territoire	299	
Installation Conforme	177	59.2 %
Installation Non-Conforme	120	40.1 %
Installation Non Renseignée	2	0.7 %

Le bilan du parc des installations ANC est le suivant sur la commune d'Etriché :

- Conforme : 177 unités soit 59.2 % du parc ;
- Non- Conforme : 120 unités soit 40.1 % du parc ;
- Non-Renseignée : 2 unités soit 0.7 % du parc.

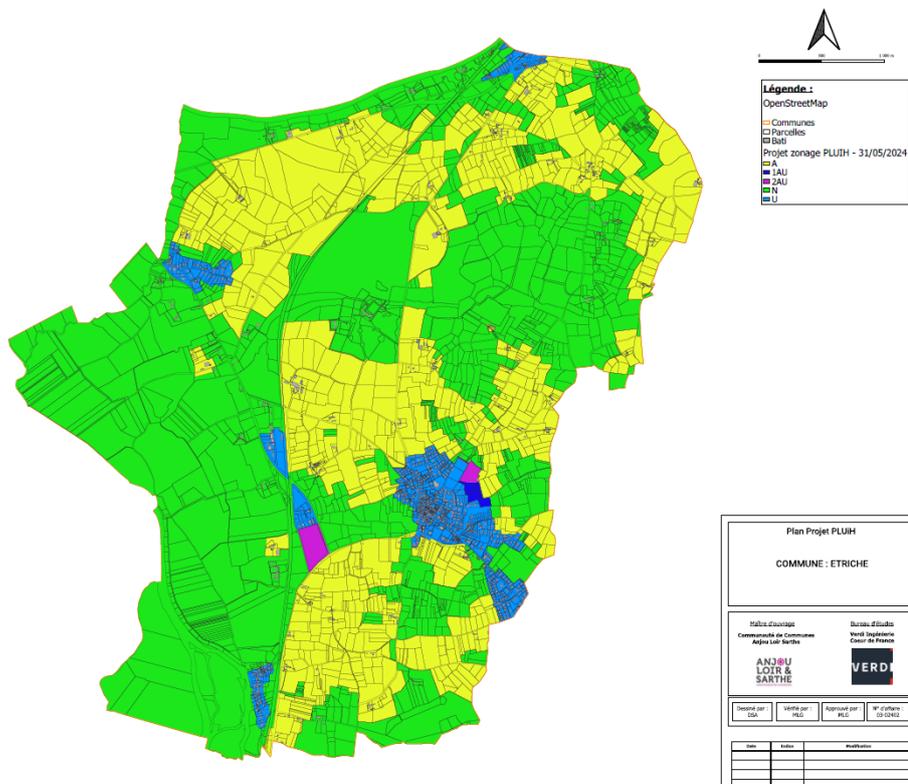
Le tableau ci-dessous montre le nombre de contrôles réalisés par année :

Année	Nombre de contrôles	Année	Nombre de contrôles
2009	3	2017	9
2010	0	2018	11
2011	0	2019	21
2012	0	2020	106
2013	1	2021	15
2014	7	2022	23
2015	8	2023	71
2016	7	2024	13

2.2.3 PERSPECTIVE D'EVOLUTION URBAINE

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUIH) prévoit la réalisation de 78 logements supplémentaires dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Ces secteurs d'urbanisations futures sont desservis par un réseau d'assainissement à proximité.



Carte 6: Plan de projet PLUIH de la commune d'Etriché

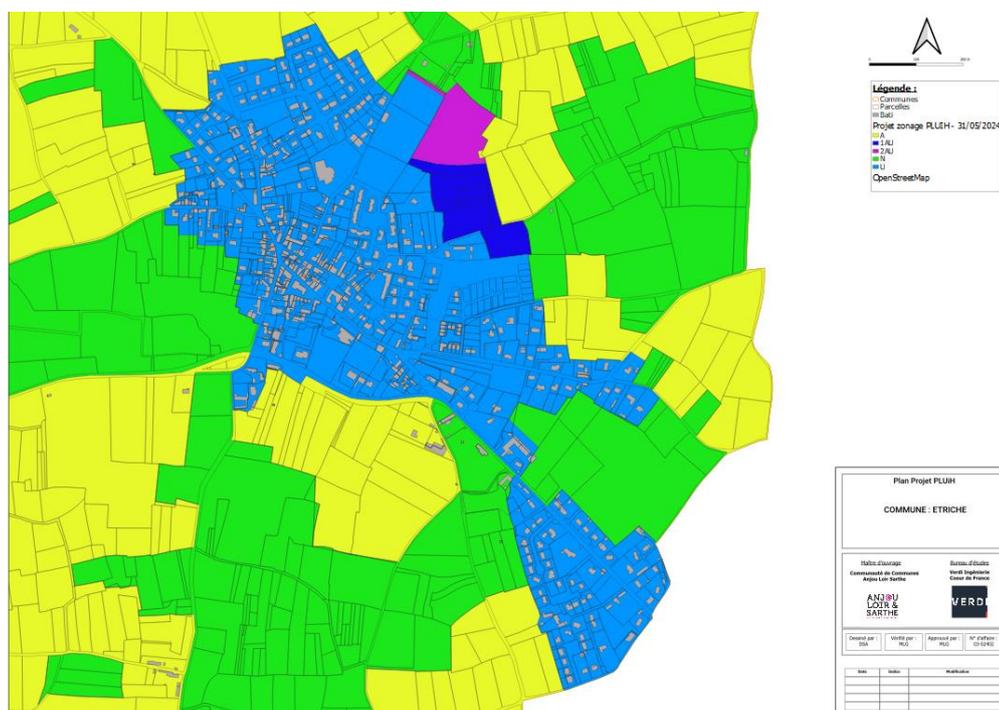
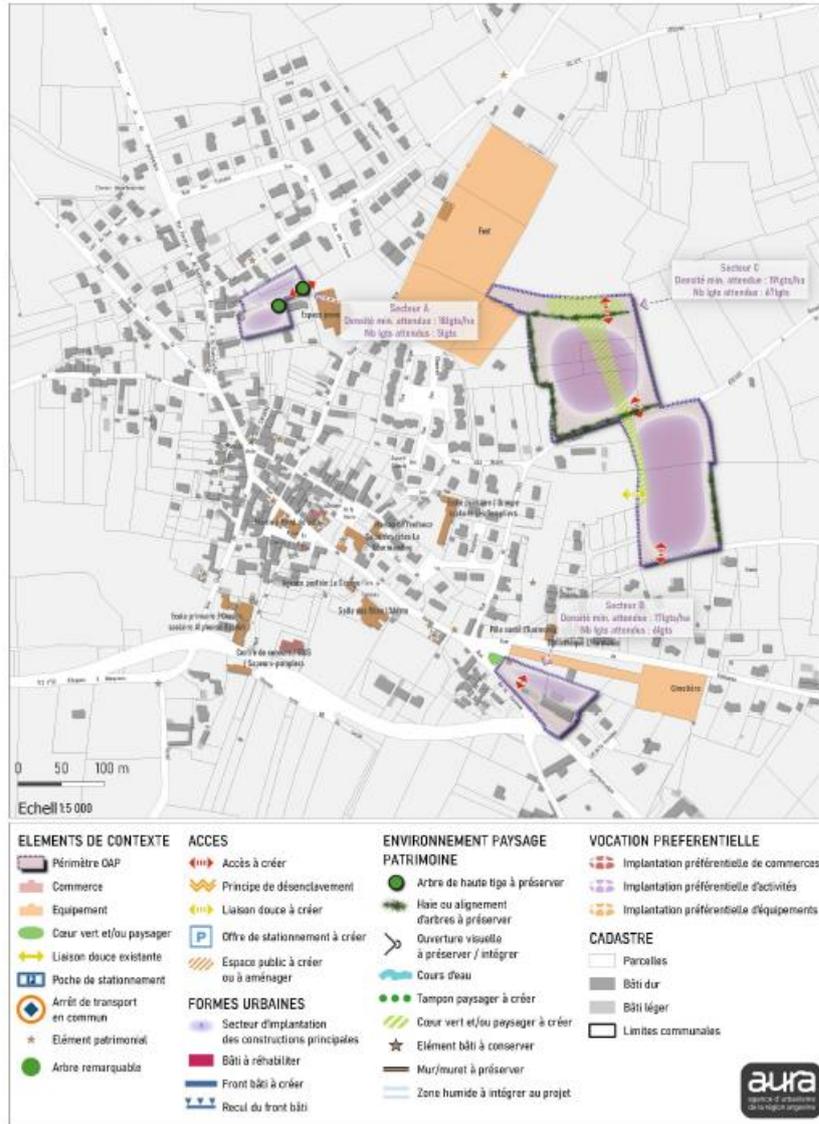


Figure 7: Secteur bourg avec l'OAP représenté en foncé



Programmation

Objectif logements PLUi : 99 lgts

Nom du secteur	Emprise (en ha)	Type (Extension// Renouveau urbain)	Densité minimale	Nombre de logements min.	Formes urbaines (individuelles/Groupées/Collectif)	Type (Habitat/Mixte/Eco)	Phasage (2024-2030 / 2031-2036)
Secteur A	0,36 ha	Renouveau urbain	18 lgts/ha	2	Individuel/ groupé	Habitat	2024-2030
				3			2030-2036
Secteur B	0,4ha	Renouveau Urbain	17 lgts/ha	6	Individuel/ groupé	Habitat	2031-2036
Secteur C	3,57 ha	Extension urbaine	19 lgts/ha	67	Individuel/ groupé	Habitat	2024-2036
TOTAL logements				78			
Secteur E	9,7 ha	Extension Urbain / Renouveau				Economique	2024-2036



3 PHASE 2 : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

3.1 ETUDES PRECEDENTES

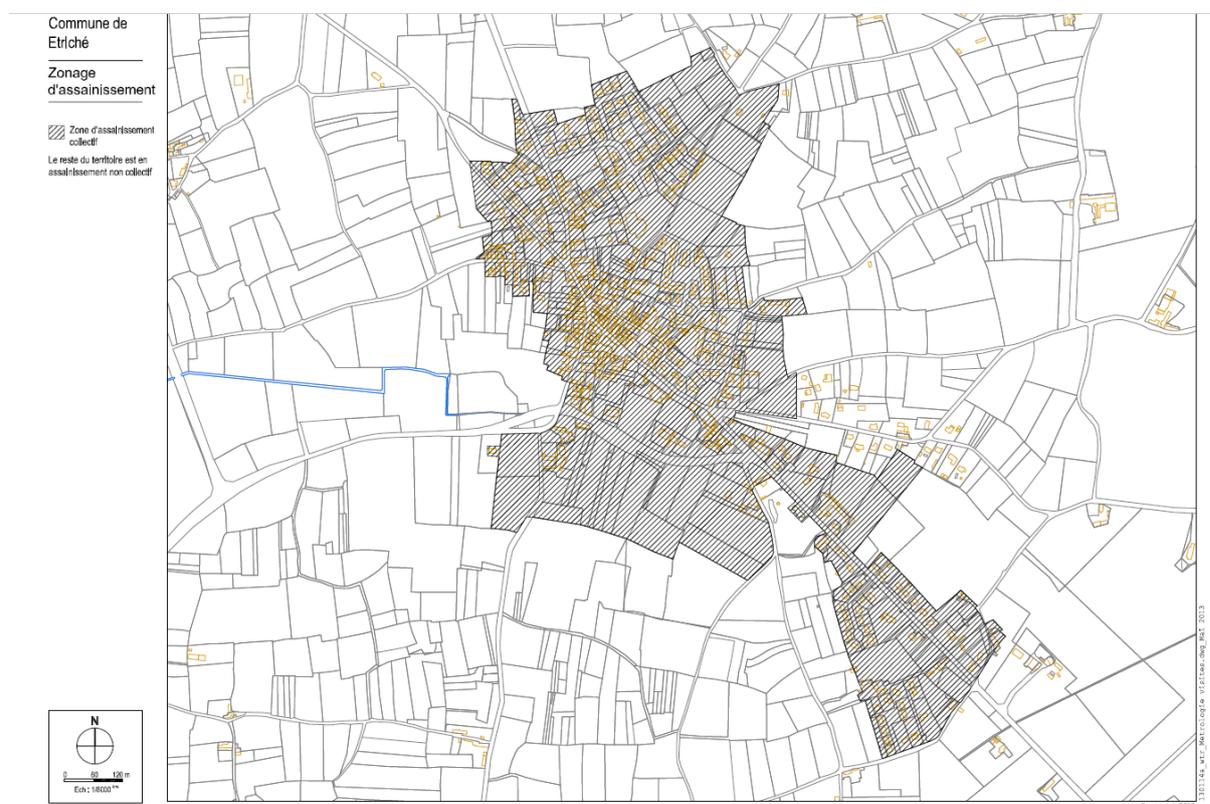
Le zonage d'eaux usées réalisé en 2013 par SCE aboutissait au scénario suivant :

- Le Bourg était classé en zone d'assainissement collectif ;
- Les hameaux du Moulin d'Ivray, Le Porage, les Enaudières et le Pont des Boires étaient classés en assainissement non-collectif ;
- Le reste de l'habitat était classé en zone d'assainissement non-collectif

Les raisons de ce choix étaient :

- Un coût de l'assainissement collectif élevé, car la faible densité de l'habitat ne se prête pas économiquement à une infrastructure collective ;
- Des contraintes parcellaires vis-à-vis de la réhabilitation de l'assainissement non-collectif globalement faibles.

Cette étude classait en zone d'assainissement collectif toute la zone U du bourg car desservie par un réseau de collecte des eaux usées.



Carte 8: Plan de zonage assainissement 2013 de la commune d'Etriché

3.2 EXTENSIONS PREVUES

3.2.1 EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Sans objet

3.2.2 EXTENSION URBAINE

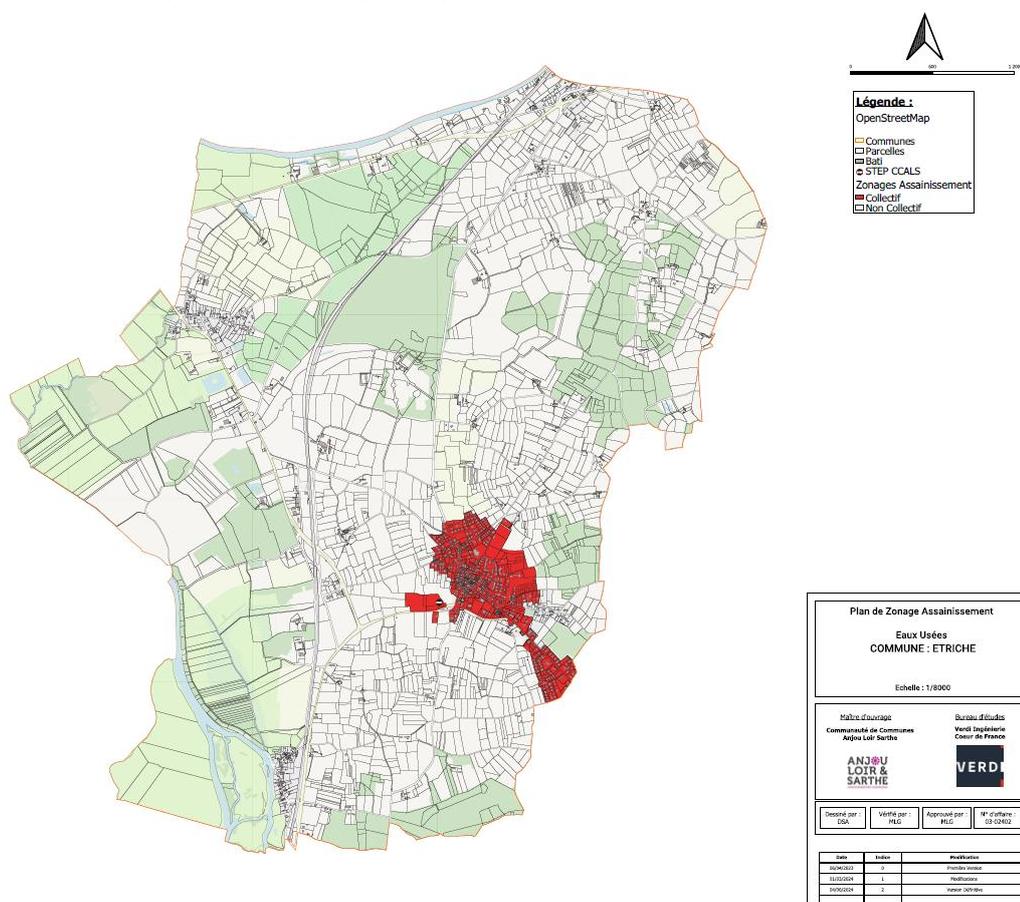
Les extensions urbaines prévues sont celles définies par les OAP du PLUIH de la CCLAS, elles sont présentées au chapitre 10.1.8.

3.3 ZONAGE PROPOSE

Il est proposé de confirmer le zonage existant à savoir :

- Zonage en assainissement collectif du bourg d'Etriché et plus précisément les parcelles déjà raccordées ou desservies par le réseau de collecte ;
- Zonage en assainissement collectif des opérations OAP Habitat ;
- Zonage en assainissement non-collectif des hameaux et de l'habitat diffus.

Nota : les extensions prévues dans le cadre des zonages eaux usées seront étalées dans le temps et seront réalisées si les conditions techniques et économiques le permettent.



Carte 9: Plan de zonage assainissement de la commune d'Etriché



4 ANNEXES

4.1 ANNEXE 1 : CARTE DE ZONAGE

4.2 ANNEXE 2 : LEXIQUE

Eaux Usées (EU) : eaux vannes et eaux grises d'un logement, donc d'origine domestique (par opposition aux eaux usées industrielles).

Eaux vannes : Eaux des toilettes et des urinoirs, contenant des matières fécales et de l'urine, ainsi que des produits toxiques. Elles sont fortement polluées et nécessitent un traitement intensif avant tout rejet ou réutilisation.

Eaux grises : Provenant de la cuisine, de la lessive, de l'hygiène personnelle, etc. Elles contiennent des graisses, des détergents, des résidus alimentaires, des cheveux, etc. Elles sont moins polluées que les eaux vannes, mais peuvent encore contenir des contaminants obligeant également un traitement avant rejet.

Collecteur : canalisations publiques dans lesquelles transitent les effluents. Le diamètre des canalisations varie selon le débit à transiter.

Réseau gravitaire : les effluents coulent sous l'effet de la gravité.

Réseau de refoulement : les effluents coulent sous pression dans les collecteurs. Il n'est donc pas possible de se raccorder sur un tel réseau sous pression.

Réseaux EU : réseaux qui collectent les eaux usées.

Réseaux unitaires : réseaux qui collectent les eaux usées et les eaux pluviales mélangées.

Poste de refoulement (PR) : ouvrage enterré dont le système de pompes envoie sous pression les effluents dans le collecteur de refoulement situé à l'aval. Ce système permet aux effluents de franchir les points hauts du relief ou de longues distances.

Déversoir d'orage (DO) : ouvrage de délestage des effluents vers le milieu naturel par temps de pluie. Les DO sont présents sur les réseaux de type unitaire.

Station d'épuration (STEP) : ouvrage destiné à dépolluer les eaux usées urbaines domestiques.

Assainissement non collectif (ANC) : ouvrage de traitement individuel des eaux usées.